

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 5 mai 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-27**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 mai 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 avril 2025.

Point de l'ordre du jour :

2.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 10 mars 2025

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 10 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 32
Membres présents : 25	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 32
Total des membres présents et représentés : 32	Majorité requise : 17
	Pour : 32
	Contre : 0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 10 mars 2025.

Fait à Tours,

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 10 mars 2025

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;

Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Arnaud GIACOMETTI ; Elisabeth HUGUET ; Emmanuelle HUVER ; Patrick LAFFEZ ; Daniel MIRZA ; Olivia ROBIN-SABARD ;

Alain BIDEAU ; Mickaël DAVID ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Marie-Pierre ROURE-HORARD ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;

Gwenaëlle BAUDET ; Valérian BOUCHER ; Claude-Emmanuel BOUDET ; Laëtitia LOPES-BRULE ; Julien MEUNIER ; Emmanuel THIBAULT ;

Pauline ANDRAULT ; Florine HARDOUIN ; Manon GOUREAU ; Titouan HERISSE ;

Anne BESNIER ; Franc GAGNAIRE ; Marc GUERIN ; Christelle CHARLOT ; Christelle DE BECDELIEVRE ; Christophe MAURIAC ;

Ont donné procuration :

- M. Thierry CHAILLOUX à M. Philippe ROINGEARD, jusqu'à l'arrivée de M. Franc GAGNAIRE ;
- Mme Lucie CLARYSSE à M. Philippe ROINGEARD ;
- Mme Evelyne FOUQUEREAU à M. Alain BIDEAU ;
- M. Hovig TER MINASSIAN à Mme Emmanuelle HUVER ;
- M. Maxime LEGRAND à Mme Manon GOUREAU ;
- M. Julien MEUNIER à Mme Marine MIQUEL, à partir de 15h30.

Participaient à titre consultatif :

Stéphanie CARREZ, Vice-présidente chargée de la formation ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ; Anna FEKETE, Vice-présidente étudiante ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Kevin NEUVILLE, Directeur de cabinet ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Thierry SENEGAS, Agent comptable ;

Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR médecine ; Denys BRAND, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Arnaud RIVIERE, Directeur de l'IAE Tours Val de Loire ; Olivia ROBIN-SABARD, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ;

Yoann CANOY, Directeur des affaires financières ;

Cloé FREULON, représentante de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Alain BIDEAU, candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Compte rendu du conseil d'administration du 3 février 2025

M. le Président présente le compte rendu du Conseil d'administration du 3 février 2025.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 3 février 2025 par la délibération n°2025-15.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

M. le Président débute la séance par une minute de silence pour Mélanie BOUVIN-PLEY, enseignante-chercheuse à la Faculté de Pharmacie, récemment décédée.

➤ Stand up for science

M. le Président rappelle que vendredi 7 mars, l'université de Tours a participé au mouvement Stand Up for Science engagé afin d'alerter sur la situation alarmante à laquelle est confrontée la recherche aux Etats-Unis. Pour ne parler que des Instituts nationaux de santé, 1 200 chercheurs ont été licenciés et les 20 000 employés restants ont pour le moment l'interdiction de parler aux journalistes, de participer à des congrès ; ils voient certains sujets censurés (égalité, changement climatique...). M. le Président souligne que ce traitement, qui s'accompagne de fortes coupes budgétaires pour la recherche, relève de l'intimidation.

Vendredi, l'université de Tours a ainsi souhaité marquer son soutien aux collègues états-uniens et sensibiliser sur le fait que ce risque pourrait se présenter ailleurs. Il remercie l'ensemble des collègues qui se sont mobilisés à cette occasion puisqu'ils étaient près de 250 à être présents sur l'esplanade des Tanneurs. Emmanuel DENIS, maire de Tours, et Charles FOURNIER, député de la première circonscription d'Indre-et-Loire, étaient également présents aux côtés de l'université.

M. le Président, en qualité de président d'université et d'universitaire, soutient qu'une science libre et qu'un accès aux connaissances sont des éléments essentiels de toute démocratie. Les valeurs de tolérance et d'ouverture à l'international sont l'essence même des universités qui sont des lieux de construction et d'expression de la pensée démocratique. Il informe le conseil que le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réfléchit à accueillir des chercheurs états-uniens dans les universités françaises et que l'université de Tours va œuvrer à répondre à ces éventuelles demandes afin que ces collègues puissent poursuivre leurs travaux dans un milieu plus propice à l'excellence et à la liberté académique. Les collectivités territoriales, partenaires de l'université de Tours, seront mobilisées à cette fin. L'établissement a déjà d'ailleurs reçu un message positif du maire du Tours annonçant qu'il soutiendra autant que possible de telles démarches. Ces partenariats seront nécessaires pour répondre à une telle demande dans un contexte budgétaire toujours plus tendu.

Marine MIQUEL souligne la très belle mobilisation de vendredi pour défendre les sciences et la pensée rationnelle. Elle souhaite ajouter que des menaces similaires à celles rencontrées par les chercheurs aux Etats-Unis peuvent également survenir en France. Lorsqu'elles surviennent, elles secouent souvent l'opinion publique.

La fragilisation de la recherche en France, par les coupes budgétaires que connaissent les établissements publics d'enseignement supérieur, contribue à cette remise en cause de la pensée rationnelle. Elle cite également pour exemple la mobilisation récente du CNRS contre les KeysLabs, participant à cette concentration des moyens autour de quelques laboratoires dits d'excellence. Elle signale enfin que la meilleure façon de défendre les libertés académiques serait d'allouer des moyens pérennes à l'université et de reconnaître le statut de la fonction publique. C'est le sens de la mobilisation du mardi 11 mars, à laquelle l'intersyndicale a appelé.

➤ Visites du ministre de l'Enseignement supérieur de la recherche et du Directeur général de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Le jeudi 6 mars dernier, Philippe Baptiste, ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s'est rendu à l'université de Tours pour visiter le CERTeM (Centre d'études et de recherches technologiques en microélectronique) dont les locaux sont adjacents à ceux de ST Microelectronics, ainsi que le SSE (Service de santé étudiante). L'université de Tours est l'une des premières universités, après Aix-Marseille, dans laquelle se rend le

ministre. La visite du SSE a représenté un point fort de cet après-midi, sur lequel il a par ailleurs communiqué dans les médias nationaux.

M. le Président de l'université a profité de cette visite pour rappeler que la compensation en totalité de l'augmentation du CAS pension, de manière pérenne sur les dotations des universités, avait permis à l'établissement de retrouver une situation plus équilibrée, même si cela était toujours insuffisant pour permettre à l'université de résoudre l'intégralité des problématiques budgétaires rencontrées. Notamment, l'absence de compensation intégrale des mesures Guerini, l'augmentation du GVT (glissement vieillesse-technicité) ou encore l'accroissement du coût de l'énergie, conduisent les universités à adopter des budgets fortement tendus. Le sous-financement spécifique de l'université de Tours a également été abordé au cours des discussions. Le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a semblé attentif à ces problématiques et a ouvert la porte à un dialogue constructif. M. le Président informe le conseil d'administration que son équipe et lui-même s'attacheront à préserver ce lien avec le ministre et à faire évoluer ces discussions.

Le 26 février dernier, l'université recevait la visite d'Olivier GINEZ, Directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGSIP). A cette occasion, il a visité le SSE, les locaux du SUAPS, la bibliothèque universitaire de Grandmont, le Faclab, le CROUS et le chantier du bâtiment de l'Ecole Polytechnique de Tours. Cette visite a été l'occasion pour l'université d'évoquer les enjeux financiers de l'établissement, le DGESIP ayant reconnu par ailleurs que l'établissement était l'un des plus sous-dotés.

M. le Président souligne que l'université a reçu de bons retours sur cette visite.

➤ **Développement des relations avec le territoire**

M. le Président informe le conseil d'administration qu'une réunion bilatérale entre l'université de Tours et la ville de Tours a été organisée le 28 février dernier, afin d'évoquer trois enjeux importants pour les étudiants du territoire : le logement, la mobilité et la précarité étudiante. Ce travail fera l'objet d'une convention-cadre qui sera le résultat de la réunion de trois groupes de travail réunissant les vice-présidents concernés, les adjoints au maire et les services de l'université et de la ville. Dans le même temps, le travail avec Tours Métropole est en cours pour avancer sur la définition du schéma Campus 2030.

Parallèlement à cette rencontre, et puisque l'établissement est également implanté sur le Loir-et-Cher, l'établissement a rencontré Agglopolys le vendredi 7 mars dernier, afin de permettre le développement des liens entre l'université, la communauté d'agglomération et les entreprises du territoire.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Compte financier et exécution budgétaire 2024 – budget de l'établissement

Emmanuel NERON indique au conseil d'administration que le compte financier 2024 est un évènement important pour l'université. Cette année, le Rectorat a sollicité la matérialisation de deux comptes financiers, l'un pour l'université de Tours, et l'autre pour la fondation universitaire François Rabelais.

Yoann CANOY, Directeur des affaires financières, présente le contexte budgétaire de l'année 2024 et rappelle que le budget initial 2024 a été voté en décembre 2023, et qu'un seul budget rectificatif a été adopté en septembre pour l'exercice 2024. La dissolution de la fondation François Rabelais est quant à elle intervenue le 31 décembre 2024, et a conduit à la création de la fondation partenariale du même nom.

➤ **Dépenses**

Yoann CANOY souligne une évolution des dépenses depuis 2020, et précise notamment que les dépenses de personnel ont connu une progression importante entre 2021 et 2023, suite à l'adoption de différentes mesures dans le cadre du maintien du pouvoir d'achat (revalorisation du point d'indice, prime pouvoir d'achat, ...). Cette dynamique reste présente en 2024, même si elle s'infléchit légèrement. S'agissant des dépenses de fonctionnement hors personnel, une baisse est à noter en 2024, notamment par suite de la baisse du coût de l'énergie et au cadrage de certaines dépenses au sein de l'établissement (frais de réception...). Concernant enfin les dépenses d'investissement, elles sont également en hausse en 2024 en raison de la réalisation de projets structurants tels que la réfection du site des Tanneurs ou le regroupement de l'Ecole Polytechnique Universitaire (EPU).

Le taux d'exécution en dépenses (autorisations d'engagement) est plutôt bon en 2024. Les autorisations d'engagement consommées en 2024 atteignent 253 330k€, avec un taux de réalisation de 99,4% pour les dépenses de personnel (193 039k€), de 89% pour les dépenses de fonctionnement (30 499k€) et de 87,5% pour les dépenses d'investissement (29 791k€). Aucun ajustement au niveau des dépenses de personnel n'a été effectué au budget rectificatif n°1.

Le taux d'exécution en dépenses (crédits de paiement) atteint 257 987k€ en 2024, avec un taux de réalisation de 99,4% pour les dépenses de personnel (193 039k€), de 98,2% pour les dépenses de fonctionnement (33 833k€) et de 82,6% pour les dépenses d'investissement (31 114k€).

Les dépenses de personnel ont augmenté de plus de 6M € entre 2023 et 2024. Cette augmentation fait suite aux événements suivants : une évolution des effectifs due à de nouvelles campagnes d'emploi et de nouveaux contrats de recherche (1 370k€), de nouvelles mesures réglementaires (4 302k€), une augmentation du GVT (1 187k€) et une variation des heures complémentaires (105k€). Toutefois, deux événements ont réduit cette tendance : une correction en exécution d'un montant de 1 266k€ (indemnisation de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée en 2023) et 1,5 équivalent temps plein (ETP) financé par la fondation universitaire Rabelais pour un montant de 87k€

Sur la consommation des emplois en équivalent temps plein travaillé (ETPT), le total exécuté de 2023 était d'un montant de 2 539k€ (dont 2 085k€ sur plafond Etat et 454k€ sur plafond ressources propres) et il atteint 2 592k€ en 2024 (dont 2 127k€ sur plafond Etat et 465k€ sur plafond ressources propres).

➤ **Recettes**

Yoann CANOY signale au conseil d'administration une forte augmentation des recettes depuis 2020. La SCSP (subvention pour charges de service public) représente la part la plus importante des recettes de l'établissement, et subit un léger ralentissement en 2024 (+0,9% par rapport à 2023). Les subventions sont en forte hausse en raison du développement de nouveaux projets pour l'établissement conduisant à l'allocation de moyens (+66% par rapport à 2023). Les autres recettes sont en légère hausse également, +13,1% constatés par rapport à 2023 pour les ressources propres et +5,2% par rapport à 2023 pour la CVEC.

Les recettes encaissées en 2024 représentent 265 008k€, soit un taux de réalisation par rapport au budget rectificatif n°1 de 100,29% (100,96% en ne comptant pas la SCSP). Les recettes globalisées représentent 242 698k€, soit un taux de réalisation de 99,76% (185 900k€ pour la SCSP, 30 457k€ pour les autres financements publics et de l'Etat, 2 182k€ pour la CVEC et 24 158k€ pour les recettes propres). Les recettes fléchées constituent quant à elle 22 310k€, soit un taux de réalisation de 106,54%.

➤ **Solde budgétaire et variation de trésorerie**

Le solde budgétaire 2024 atteint +7 021k €, répartis comme suit : +14 888k€ au budget principal et -7 867k€ au BAIM (budget annexe de l'immobilier). Le solde budgétaire fléché représente + 1 062k€ et le solde budgétaire non fléché 5 959k€.

Yoann CANOY précise que cela constitue plutôt une bonne nouvelle pour l'établissement, puisqu'on constate un écart de +2,1M€ au BR1.

La variation de trésorerie s'élève à +8 543k €, dont +1 062k€ en variation de trésorerie fléchée et +7 480k€ en trésorerie non fléchée.

➤ **Focus sur les principaux programmes immobiliers**

Le CPER 2015-2020 a permis la réalisation du clos et du couvert du site des Tanneurs (pour un montant total des opérations de 22 794k€) et du regroupement de l'EPU (32 500k€). Le CPER 2021-2027 conduira à la réalisation des travaux du bâtiment biologie recherche (8 000k€), de la rénovation énergétique du bâtiment G (3 327k€) et de la halle des sports de Portalis (4 441k€). Le programme d'efficacité énergétique conduira à des opérations d'un montant de 424k€ dans le cadre du schéma directeur des énergies et de 1 481k€ dans le cadre du programme 348. Les autres opérations importantes pour l'établissement sont constituées par la mise en sécurité du Datacentre (704k€), les travaux de réalisation d'un garage à vélos à Grandmont (130k€) et des travaux de regroupement de Portalis (260k€).

➤ **Dissolution de la Fondation**

Le résultat constaté à l'issu de l'exercice est une perte de 87 707€. Il apparait au compte 129 (résultat de l'exercice – solde débiteur), qui fera l'objet d'une délibération séparée du conseil d'administration de l'université. La trésorerie de la fondation, constatée à la clôture des comptes, s'élève à 181 465.21€. Elle servira de point de départ au calcul de la somme à verser à la fondation partenariale créée le 27 novembre 2024 (J.O. du 24 décembre 2024). Les écritures de dissolution ont été passées dans SIFAC en date du 31 décembre 2024.

A cette date, la fondation universitaire n'existe plus, tel que prévu par la délibération du 16 décembre 2024. Tous les montants sont intégrés dans la balance du budget principal de l'université. Les charges et les produits de la fondation se retrouvent dans le solde débiteur du compte 129.

➤ **Evolution des charges et des produits de fonctionnement**

Le total des charges de fonctionnement augmente de +2,40% en 2024 par rapport à 2023, dont +1,84% de charges décaissables. Le total des produits de fonctionnement augmente de +1,48% sur l'année 2024 par rapport à l'année 2023, dont +0,85% de produits encaissables.

➤ **Evolution des dépenses de personnel et de la dotation de l'état**

En 2022, on constate un croisement des courbes de la dotation pour charge de service public et des dépenses de personnel en raison des mesures salariales non compensées. Depuis cette date, les dépenses de personnel restent supérieures à la dotation de l'Etat.

➤ **Résultat 2024**

Le résultat comptable hors fondation universitaire est de +1 495k€. La capacité d'autofinancement atteint +6 948k€, le fonds de roulement atteint +31 625k€ et la trésorerie +77 306k€.

Cela représente une trésorerie de 123 jours de crédits de paiement hors investissement, soit bien au-delà des 30 jours imposés par le décret financier du 2 décembre 2024. Le fonds de roulement atteint 50 jours de crédits de paiement hors investissement, soit au-dessus des 15 jours exigés par le décret précité. Le ratio Dizambourg atteint quant à 81,59%, contre les 83% exigés par le décret financier.

➤ **Présentation du commissaire aux comptes**

M. le Commissaire aux comptes rappelle que la finalité de la mission de contrôle des comptes est d'émettre un rapport sur les comptes qui consiste à donner une opinion sur les comptes et effectuer des vérifications spécifiques. Ces vérifications spécifiques dépendent de la forme de la structure auditée et, dans le cas de l'université de Tours, portent sur le contrôle du rapport de gestion de l'ordonnateur et sur celui des documents destinés au Conseil d'administration.

L'audit a été réalisé en trois étapes successives :

- En octobre 2024 : stratégie, plan d'audit et travaux sur le contrôle interne (revue préliminaire des comptes et des enjeux de clôture, évaluation du risque de fraude et des éléments relatifs à l'environnement de contrôle, mise à jour de la connaissance des procédures de contrôle interne sur les différents cycles comptables) ;
- Février 2025 : audit des comptes (suivi des enjeux de clôture mis en évidence lors de l'intervention précédente), avec un audit final des comptes au 31 décembre 2024 ;
- Février et Mars 2025 : conclusions, synthèse et émission des rapports (réunion de synthèse et restitution des conclusions suite à l'audit du Bilan et du Compte de résultat, diligences de Commissariat aux comptes, arrêt des comptes et émission du rapport pour le Conseil d'administration).

S'agissant de la Fondation universitaire Rabelais, le Conseil d'administration de l'université de Tours, lors de la séance du 16 décembre 2024, a approuvé les dispositions suivantes : « Il est procédé à la dissolution de la Fondation universitaire Rabelais à compter du 31 décembre 2024. Les fonds disponibles, tels qu'évalués par le liquidateur nommé par le conseil d'administration, sont utilisés par l'université jusqu'à épuisement et création de la Fondation partenariale Rabelais, dans des actions conformes à celles prévues par les statuts de la Fondation universitaire Rabelais. A compter de la date de la création de la Fondation partenariale Rabelais, les fonds disponibles seront apportés par l'université à la Fondation partenariale Rabelais. ». En raison de la dissolution, le commissaire aux comptes n'émet pas de rapport sur les comptes de la Fondation universitaire. Néanmoins, les soldes et les transactions 2024 des comptes de la Fondation universitaire sont intégrés dans les comptes de l'université de Tours et ont par conséquent fait l'objet de l'audit. Les annexes aux comptes de l'Université de Tours

pour 2024 précisent le traitement comptable de la dissolution de la fondation universitaire, avec lequel le commissaire aux comptes est en accord.

Compte tenu des éléments collectés à même de fonder son opinion et son appréciation des principes comptables suivis, le Commissaire aux comptes rend l'opinion suivante : « *Comme lors des exercices précédents, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.* ».

➤ Conclusion

La gestion 2024 dégage un excédent et un capacité d'autofinancement qui permet de limiter le prélèvement sur le fonds de roulement. Le résultat s'élève à +1,5M€, la capacité d'autofinancement à 6,9M€ et la variation du fonds de roulement à -8,5M€. Le fonds de roulement reste à un niveau acceptable : 31,6M€, soit 50 jours de crédits de paiement hors investissement. La trésorerie reste élevée : 77,3M€ soit 123 jours de crédits de paiement hors investissement.

Les restes à honorer sur les engagements pluriannuels s'accroissent à 45,6M€, et la baisse continue du fonds de roulement laisse peu de marge pour les futurs projets d'investissement sans leviers de financement.

Pour 2026, il est nécessaire de poursuivre la maîtrise du cycle d'exploitation et du développement des ressources propres de l'établissement afin de dégager une ressource complémentaire pour les investissements de l'établissement. La prise en compte des schémas directeurs adoptés et d'une planification pluriannuelle est à développer afin d'améliorer le pilotage et de renforcer l'anticipation. L'analyse fine de la masse salariale et de ses évolutions devra être poursuivie.

➤ Discussion

Emmanuel NERON souhaite mettre en perspective les chiffres annoncés. L'année 2024 s'achève avec un résultat comptable de 1,5M€, ce qui constitue certes une bonne nouvelle mais représente dans les faits le montant de la baisse du coût de l'énergie. Ce résultat, bien que positif, reste donc fragile. Il présente les éléments suivants, évalués sous réserve de notification de la SCSP et établis provisoirement :

- Concernant le ratio Dizambourg, celui-ci sera nécessairement impacté par l'augmentation du CAS Pension, y compris compensé intégralement. Il atteindra probablement un niveau de 83,1%, soit au-dessus du seuil prudentiel même en conservant des arbitrages identiques à ceux effectués aujourd'hui ;
- Concernant le niveau de fonds de roulement, il atteindra fin 2025 près de 13,2M€, et sera ainsi au-dessus du seuil prudentiel si on conserve des arbitrages identiques à ceux effectués aujourd'hui ;

Dans le budget initial 2026, des mesures seront compensées (la prime C1 du RIPEC et l'évolution de la rémunération des doctorants). En revanche, le GVT représentera 3,2M€.

Si le compte financier de 2024 constitue de bonnes nouvelles, il faut que l'établissement soit conscient que seuls certains arbitrages adoptés lors du BI 2025 pourront être révisés.

Arnaud GIACOMETTI souhaite revenir sur quelques faits saillants. Il souhaite tout d'abord remercier la Région pour l'avancée des projets immobiliers, dont il se réjouit.

Il alerte toutefois sur le fait que l'année 2024 aura été marquée par un ralentissement significatif de l'évolution de notre SCSP, qui n'aura suivi que pour moitié le niveau de l'inflation. Ce manque représente pour l'université près de 1,66M € qui risque de se poursuivre en raison d'une démobilitation de l'Etat qui a annoncé pour 2025 une baisse de la SCSP. La mobilisation du mardi 11 mars pour le budget des universités semble donc nécessaire dans ce contexte particulier.

Si la forte progression du nombre d'emplois apparaît de son côté comme alarmante au regard du niveau Dizambourg puisqu'on est proches du seuil prudentiel, elle constitue une bonne nouvelle concernant les emplois sur le plafond Etat en ce qu'elle représente dans les faits le recrutement de PUPH dans le cadre du développement des formations en médecine et le basculement de personnels en CDI sur des missions pérennes vers le plafond Etat.

L'évolution importante de la masse salariale sur ressources propres depuis 2020 est liée à la forte augmentation de nos ressources propres, dues notamment à l'obtention de projets structurants ayant permis à l'université de réunir de nouveaux moyens notamment en termes de masse salariale. Malheureusement, les financements sur projets à moyen terme constituent parfois une difficulté pour l'établissement qui recrute des agents sur des missions qui s'apparentent à des missions pérennes.

Il souhaite revenir sur le désengagement de l'Etat, tout particulièrement depuis la LRU. En 2020, la SCSP représentait 81,7%, en 2024 ce taux n'est plus que de 70,1%. Cette baisse très impressionnante est liée notamment au GVT qui touche chaque année les universités et qui se cumule d'année en année. Depuis 2019, le GVT cumulé que l'université a eu à absorber représente près de 8,5M€.

En conclusion, Arnaud GIACOMETTI souligne que la situation finale est meilleure que ce qu'on avait pu imaginer. Le solde budgétaire positif, le résultat positif également et les trois indicateurs du nouveau décret financier restent au vert. On a toujours une CAF positive et significative, même si elle a décliné depuis 2023.

Arnaud GIACOMETTI s'interroge sur la date du premier BR de l'année 2025, mais souligne que ce sera un événement important pour que l'établissement se projette en termes de masse salariale et de campagne d'emploi. Concernant le SPST, il juge important que le conseil d'administration puisse en reparler rapidement. Il conclut en affirmant que l'université reste dans les bons élèves, avec des indicateurs qui sont toujours au vert. Cela constitue une bonne nouvelle en ce que ça nous laisse encore quelques marges de manœuvre, mais il est difficile de justifier notre demande de dotation supplémentaire auprès de l'Etat dans ces conditions.

Emmanuel NERON précise qu'un BR est prévu pour un vote en conseil d'administration à la fin du mois de septembre, mais que l'équipe présidentielle reviendra vers le conseil dès lors que l'établissement aura reçu la notification de la SCSP, dont il est espéré une réception avant la fin du mois de mars. La révision des arbitrages en totalité ne pourra pas être effectuée, mais il est nécessaire d'attendre cette notification afin de pouvoir se prononcer sur leur modification.

Concernant le CPER et le soutien espéré des collectivités, Emmanuel NERON indique que la part de l'université sur la réfection des Tanneurs représente 1,1M€, la part de l'université sur le regroupement de l'EPU quant à elle 6M€. Ainsi, avec les 3,6M€ de fonds de roulement disponibles, l'établissement ne sera pas en capacité de financer un nouveau CPER.

Anne BESNIER précise que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche ne s'est pas avancé sur le prochain CPER lors de sa rencontre avec la région Centre-Val de Loire. Aucune indication sur la forme qu'il prendra n'a encore été dévoilée. Certains préconisaient une subvention sur 10 ans pour de la réhabilitation, durée sur lesquelles ne peuvent pas s'engager les collectivités.

Laëtitia LOPES-BRULÉ s'interroge sur la possibilité d'identifier les reliquats de la CVEC dans le fonds de roulement pour la prochaine présentation.

Yoann CANOY précise qu'un travail est en cours avec la CVEC pour isoler ces reliquats, ce qui pourra être utile dans le cadrage budgétaire du prochain BI.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte financier et l'exécution budgétaire 2024 de l'établissement par la délibération n°2025-16.

3.2. Compte financier et exécution budgétaire 2024 – fondation universitaire Rabelais

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte financier et l'exécution budgétaire de la fondation universitaire Rabelais par la délibération n°2025-17.

3.3. Propositions de la Commission des moyens du 28 février 2025

Emmanuel NERON informe le conseil que la commission des moyens a adopté à l'unanimité les deux propositions suivantes :

- Le renouvellement de l'adhésion à « The Conservation France », qui a permis l'année passée d'assurer la publication de 28 articles ayant fait l'objet de 500k lectures ;
- L'approbation de la prolongation en année pleine du tarif adopté précédemment par le conseil d'administration pour un semestre pour le DU Passerelle du CUEFFE.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 28 février 2025 par la délibération n°2025-18.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Rectification du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs, des hospitalo-universitaires et des enseignants

Emmanuel NERON indique que par une précédent délibération, le conseil d'administration a approuvé la modification des primes C2 (catégories) de la nouvelle équipe présidentielle. Or, un des vice-présidents étant hospitalo-universitaire, sa prime ne pas être attribuée au titre du régime C2 mais au titre des primes pour charges administratives (PCA). Il est proposé au conseil d'administration d'approuver cette rectification.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la rectification du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs, des hospitalo-universitaires et des enseignants par la délibération n°2025-19.

5. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

5.1. Proposition de la CFVU du 27 février 2025 – pédagogie

Stéphanie CARREZ présente la seule proposition en matière de pédagogie adoptée par la Commission de la formation et de la vie universitaire lors de sa réunion du 27 février, qui est celle de la demande d'ouverture en apprentissage du diplôme d'ingénieur en électronique et en génie électrique de l'Ecole Polytechnique de Tours.

Patrick LAFFEZ s'interroge sur le choix du partenariat, qui privilégie le CFAi au CFA des universités.

Patrick MARTINEAU précise que l'Ecole Polytechnique de Tours travaille de manière habituelle avec ce CFA, qui leur a indiqué être prêt pour les accompagner sur ce projet. Un partenariat avec le CFA des universités n'est pas à exclure, et cela permettra d'identifier s'ils peuvent répondre aux besoins spécifiques de l'EPU.

Arnaud GIACOMETTI précise que le CFA des universités permet de collecter des ressources propres plus significatives que le CFAi.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 27 février 2025 en matière de pédagogie par la délibération n°2025-20.

5.2. Propositions de la CFVU du 27 février 2025 – conventions

Stéphanie CARREZ présente les propositions en matière de conventions adoptées par la Commission de la formation et de la vie universitaire lors de sa réunion du 27 février :

- Convention d'autorisation d'utilisation de la marque Guid'asso ;
- Convention de partenariat entre l'université de Tours et l'Association sportive de l'université de Tours (ASUT) ;
- Convention cadre pluriannuelle entre l'Université d'Orléans, l'Université de Tours et l'INSA Centre Val de Loire pour objet de définir les principes et engagements des parties pour l'organisation annuelle de la rencontre régionale des associations étudiantes (RAISE) sur la période 2025-2028 ;
- Convention sur la préprofessionnalisation, la formation initiale et la formation continue des enseignants ;
- Convention de coopération relative à la mise en place de la réforme du premier cycle des études en santé Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (L.AS) entre l'université de Tours proposant des formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique et l'université d'Orléans proposant des formations de médecine et kinésithérapie ;
- Convention de co-certification Musicien Intervenant (DUMI).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 27 février 2025 en matière de conventions par la délibération n°2025-21.

5.3. Propositions de la CFVU du 27 février 2025 – conventions internationales

Stéphanie CARREZ présente les propositions en matière de conventions internationales adoptées par la Commission de la formation et de la vie universitaire lors de sa réunion du 27 février :

- Renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un double diplôme de Master – Études italiennes/Histoire de l'art - entre l'Université Ca'Foscari de Venise (Italie) et l'Université de Tours (UT) – UFR Lettres et Langues – UFR Arts et Sciences Humaines ;

- Renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un double diplôme de Master - Études italiennes/Histoire de l'art - entre l'Università degli Studi di Perugia (Italie) et l'Université de Tours (UT) – UFR Lettres et Langues – UFR Arts et Sciences Humaines
- Renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un double diplôme franco-allemand de Licence de Musicologie – entre la Folkwang Universität der Künste Essen (Allemagne) et l'Université de Tours (UT) - UFR Arts et Sciences Humaines – Département de musicologie
- Renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un double diplôme de Master Droit Européen Parcours Franco-Allemand entre la Ruhr Universität Bochum (Allemagne) et l'Université de Tours (UT) – UFR Droit, Économie et Sciences sociales
- Renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un double diplôme de Licence de Droit français-Droit allemand entre la Ruhr Universität Bochum (Allemagne) et l'Université de Tours (UT) – UFR Droit, Économie et Sciences sociales
- Renouvellement de la convention d'échange d'étudiants – Hunan Normal University (Chine) - Université de Tours
- Renouvellement de la convention d'échange d'étudiants – Hong Duc University (Vietnam) – Université de Tours – Polytech Informatique
- Création d'une convention relative à la mise en place d'un double-diplôme de formation d'ingénieurs et d'un échange d'étudiants - ENSA Kénitra (Maroc) - Université de Tours (UT) – Polytech Électronique et Génie électrique ; Mécanique et Génie Mécanique

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 27 février 2025 en matière de conventions internationales par la délibération n°2025-22.

5.4. Convention de partenariat avec Leroy Merlin

Emmanuel NERON présente le renouvellement de la convention de partenariat avec Leroy Merlin. A la suite de sa précédente signature, un certain nombre d'actions ont été mises en place.

Arnaud RIVIERE souligne que cette convention, qui existe depuis deux ans désormais, a permis à l'IAE de s'engager dans un partenariat renouvelé avec Leroy Merlin, au-delà du simple accueil de stagiaires ou d'apprentis. Au fondement de cette convention, ont notamment été développées des actions pédagogiques originales, comme une simulation de 24h en marketing, la possibilité de participer au comité de direction de l'entreprise ou le développement d'initiatives en matière de développement durable et de solutions post-usage. Ce type de partenariat est indispensable au rayonnement de l'IAE sur le territoire.

Emmanuelle HUVER souhaite porter devant le conseil d'administration une réflexion de fond sur ce type de convention, bien qu'elle précise que celle faisant l'objet du vote du conseil n'est pas concernée par les propos suivants. Elle précise que le début de ce conseil d'administration a été l'occasion de parler de liberté académique et d'indépendance de la recherche. Les atteintes à ces dernières constituent des inquiétudes pour l'enseignement supérieur, qui sait qu'elles sont susceptibles de s'accroître avec la nécessité pour les établissements de chercher des ressources propres. Ces risques appellent à une nécessaire vigilance pour défendre une science absolument libre, sur laquelle les partenaires n'auront pas de contrôle des contenus des enseignements et des projets de recherche. Elle souhaite que soit mis en place un groupe de travail qui permettrait de proposer de nouvelles formulations dans les conventions afin d'y inscrire la liberté académique.

M. le Président indique que ces préoccupations sont justes, même si elles ne concernent pas la convention soumise à l'approbation du conseil. Il sera nécessaire d'identifier les actions mises en œuvre en ce sens dans les autres universités.

Le Conseil d'administration approuve la convention de partenariat avec Leroy Merlin (31 pour, 2 contre, 0 abstentions) par la délibération n°2025-23.

6. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

6.1. Modification des statuts de l'UFR DESS

Olivia ROBIN-SABARD précise que le conseil de l'UFR a souhaité procéder à une modification des statuts qui n'avait pas été réalisée depuis plus de 10 ans. Les éléments suivants ont fait l'objet d'une évolution :

- Prise en compte de la création de l'IAE en tant que composante de l'université et non plus comme département de l'UFR ;
- Intégration d'un représentant de TMVL au sein des personnalités extérieures au conseil de l'UFR au regard des compétences de la collectivité en la matière ;
- Précision des modalités d'inscription de points à l'ordre du jour par les membres du conseil, des modalités de procuration et introduction de la possibilité de réaliser les conseils en visioconférence dans certaines hypothèses précises ;
- Introduction du principe d'élection pour la direction de l'IEJ et la direction de l'antenne de Blois ;
- Suppression d'organes consultatifs ne s'étant en principe jamais réunis (conseil scientifique, bureau du conseil, ...).

Arnaud GIACOMETTI intervient afin de féliciter l'ajout des procès-verbaux des campagnes d'emploi sur le site internet de l'UFR, et appelle de ses vœux à une généralisation de ce type de procédure dans l'ensemble des composantes face au manque de transparence de ces événements.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'UFR DESS par la délibération n°2025-24.

6.2. Désignation du médiateur de l'université

M. le Président précise que M. GARBAR a souhaité mettre fin à ses fonctions de médiateur de l'université tout en conservant son activité de référent déontologie.

Afin de le remplacer, M. le Président propose au conseil d'administration la candidature de M. Loïc VAILLANT, ancien président de l'université de 2008 à 2016.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation de M. Loïc VAILLANT en qualité de médiateur de l'université par la délibération n°2025-25.

6.3. Compte-rendu des actes signés par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par le conseil d'administration

M. le Président informe que le tableau a été transmis aux administrateurs. Ce document reste confidentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Tours, le 15 avril 2025

Le Président,

Philippe ROINGEARD